

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement les activités relatives à la construction, à l'exploitation ou à l'augmentation de puissance d'une centrale fonctionnant aux combustibles fossiles soumises à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Consignes particulières

Si votre activité comporte un poste de manœuvre, un poste de transformation ou un système de stockage d'énergie électrique identifiés à l'article 94, alinéa 1 (a) du REAFIE, vous n'avez pas à remplir et soumettre le formulaire **Construction, exploitation ou relocalisation d'un poste de manœuvre, d'un poste de transformation ou d'un système de stockage d'énergie électrique**, car le présent formulaire fait état de ces ouvrages puisqu'ils sont souvent complémentaires aux centrales fonctionnant aux combustibles fossiles.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) - ci-après appelé le RAA

Règlements complémentaires

- [Règlement sur les matières dangereuses](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) - ci-après appelé le RMD
- [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2) - ci-après appelé le RPEP
- [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](#) (RLRQ, chapitre Q2, r. 37) - ci-après appelé le RPRT

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide de référence du REAFIE](#)
- [Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique](#)
- [Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère](#)

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et de remplir les formulaires associés.

Activités complémentaires à l'activité visée par le présent formulaire	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Gestion des eaux pluviales (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitations avec surverse au fossé)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux usées de procédés (ex. : eaux caloporteuses, eaux de refroidissement)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al. 1 (4) LQE
Traitement, valorisation et stockage de matières résiduelles dangereuses (ex. : huiles usées)	art. 22 al. 1 (5) LQE
Système d'épuration des émissions atmosphériques et des odeurs (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al. 1 (6) LQE

1. Description de l'activité

1.1 Nature de l'activité

1.1.1 Décrivez l'activité visée par la demande et précisez s'il s'agit d'une augmentation de puissance d'une centrale existante ou la construction d'une nouvelle centrale (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

1.1.2 Précisez le contexte de l'activité, la clientèle ou le territoire desservi et l'objectif visé par l'installation, par exemple, satisfaire à une demande en période de pointe (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

1.1.3 Justifiez le choix de l'emplacement et précisez les critères pris en compte (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

1.1.4 Cochez les installations complémentaires à la centrale visées par la demande et remplissez parmi les sections 1.4 et 1.5 celles qui s'appliquent (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Poste de manœuvre (section 1.4)
- Poste de transformation (section 1.4)
- Système de stockage d'énergie (section 1.5)
- Aucune installation complémentaire visée

1.2 Description de l'installation

1.2.1 Indiquez la superficie totale de l'aire d'exploitation de l'installation et, s'il y a lieu, la superficie des différentes aires ou composantes de l'installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =200)

1.2.2 Précisez la puissance en kilowatt (kW) de la centrale (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =200)

1.2.3 Joignez les plans et devis des installations concernées (art. 95 al. 1 REAFIE).

Exemples d'éléments à inclure dans les plans et devis :

- les bâtiments, les constructions, les infrastructures et les ouvrages;
- les équipements (chaudières, turbines, tours de refroidissement, réservoirs d'alimentation, cheminées, transformateurs, systèmes de stockage d'énergie, etc.);
- les ouvrages connexes (raccordements, chemins d'accès, emprises, etc.);
- les installations de rétention et les séparateurs d'huile;
- les aires d'entreposage, de stockage et de manutention;
- le système de drainage des eaux et les exutoires prévus;
- les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l'émission ou le rejet de contaminants dans l'environnement⁴;
- toute autre information pertinente.

Document : _____ Section : _____

1.2.4 Décrivez l'installation visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Cette description doit inclure :

- la localisation des bâtiments, des infrastructures et des ouvrages;
- l'étanchéité des surfaces des bâtiments, des infrastructures et des ouvrages;
- les emprises nécessaires à la construction et à l'exploitation;
- la superficie des différentes aires (circulation, entreposage, manutention, etc.);
- la localisation des installations de rétention;
- la localisation du raccordement au réseau existant et le nom du réseau;
- la localisation des dispositifs pour restreindre l'accès au site, s'il y a lieu;
- les possibilités d'agrandissements ultérieurs, s'il y a lieu;
- toute autre information pertinente.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.2.5 Il est recommandé de joindre le plan de l'aménagement du site afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). (Facultatif)

Document : _____ Section : _____

1.3 Centrale fonctionnant aux combustibles fossiles – Description des caractéristiques techniques et opérationnelles

1.3.1 Décrivez le type de centrale et expliquez brièvement son fonctionnement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Cette description doit inclure les étapes pour améliorer le rendement et les procédés de cogénération utilisés, le cas échéant.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.3.2 Il est recommandé de joindre le schéma de procédé afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). (Facultatif)

Document : _____ Section : _____

1.3.3 Pour chaque type de combustible fossile qui alimente la centrale, précisez les informations suivantes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE):

- la description du ou des combustibles;
- la teneur en soufre;
- la consommation maximale annuelle;
- le taux d'alimentation;
- la quantité maximale de combustible entreposé en tout temps et par année;
- le mode de gestion et d'entreposage du combustible;
- la description du lieu d'entreposage;
- toute autre information pertinente.

Si d'autres combustibles que ceux d'origines fossiles sont utilisés pour la production d'énergie, comme de la biomasse, précisez les mêmes informations.

Notez que des exigences s'appliquent pour l'utilisation de combustibles avec une teneur en soufre (art. 54, 57, 58 et 59 du RAA).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.3.4 Précisez les caractéristiques techniques de la centrale (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Cette description doit inclure :

- le nombre et le type des principales composantes de la centrale;
- les appareils de combustion et la puissance nominale ou la capacité calorifique nominale;
- toute autre information pertinente.

À noter que la capacité calorifique nominale se rapporte à un appareil de combustion dont le combustible est à l'état liquide ou gazeux au point d'alimentation de l'appareil. Dans le cas où les combustibles utilisés ne sont pas tous à l'état liquide ou gazeux au point d'alimentation de l'appareil, la puissance nominale s'applique (art. 62 du RAA).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.3.5 Il est recommandé de joindre les fiches techniques des équipements afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE). (Facultatif)

Document : _____ Section : _____

1.3.6 Décrivez les caractéristiques de l'exploitation de l'activité incluant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- la production annuelle d'énergie prévue;
- la puissance nominale et la puissance d'exploitation, si différente;
- le rendement énergétique obtenu;
- la durée de vie des installations;
- la période de production d'énergie;
- les facteurs limitant les conditions de fonctionnement.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.3.7 Décrivez les caractéristiques opérationnelles en lien avec la construction, l'exploitation et l'entretien de l'installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d'éléments à décrire :

- les opérations nécessaires à l'activité (gestion des combustibles, etc.);
- les périodes de fonctionnement et de maintenance;
- la commande des installations et la surveillance réalisée;
- les activités d'entretien et de surveillance des équipements.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

1.4 Poste de manœuvre et poste de transformation – Description des caractéristiques techniques et opérationnelles

Cette section est à remplir uniquement si vous avez coché **Poste de manœuvre** ou **Poste de transformation** à la question 1.1.4.

1.4.1 Indiquez le type de poste et décrivez les caractéristiques techniques des principaux équipements (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.4.2 Il est recommandé de joindre les fiches techniques des équipements afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE). (Facultatif)

Document : _____ Section : _____

1.4.3 Décrivez les caractéristiques opérationnelles en lien avec la construction, l'exploitation et l'entretien du poste (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d'éléments à décrire :

- les opérations nécessaires à l'activité;
- la période d'utilisation;
- les facteurs limitant les conditions de fonctionnement;
- les périodes de fonctionnement et de maintenance;
- la commande des installations et la surveillance réalisée;
- l'entretien et la surveillance des équipements;
- l'entretien du site;
- la durée de vie des installations.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

1.5 Système de stockage d'énergie électrique – Description des caractéristiques techniques et opérationnelles

Cette section est à remplir uniquement si vous avez coché **Système de stockage d'énergie électrique** à la question 1.1.4.

1.5.1 Décrivez les caractéristiques techniques du système de stockage d'énergie électrique (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

Cette description doit inclure :

- le principe qui sous-tend la technologie;
- les paramètres techniques (puissance de fonctionnement, temps de décharge, rendement, etc.);
- les contraintes et les limites considérées dans le choix de la technologie (ex. coûts, espace disponible);
- les principaux équipements et leurs caractéristiques techniques;
- toute autre information pertinente.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.5.2 Il est recommandé de joindre les fiches techniques des équipements afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE). *(Facultatif)*

Document : _____ Section : _____

1.5.3 Décrivez les caractéristiques opérationnelles en lien avec la construction, l'exploitation et l'entretien du système de stockage d'énergie (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d'éléments à décrire :

- la durée de vie des installations;
- la période d'utilisation;
- les facteurs limitant les conditions de fonctionnement;
- les opérations nécessaires à l'activité;
- les périodes de fonctionnement et de maintenance;
- la commande des installations et la surveillance réalisée;
- l'entretien du site;
- l'entretien et la surveillance des équipements.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.6 Gestion des intrants susceptibles d'être des contaminants pour l'environnement

1.6.1 En reproduisant intégralement le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez les renseignements sur les intrants¹ utilisés qui sont susceptibles de devenir ou de générer des contaminants dans l'environnement⁴ (ex. huiles, produits chimiques du système de stockage d'énergie, etc.) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.6.2 Il est recommandé de joindre les fiches signalétiques des produits afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). *(Facultatif)*

Document : _____ Section : _____

1.6.3 Des installations de rétention ou de gestion des déversements de contaminants sont-elles présentes (ex. : bassin de rétention, plateforme étanche, etc.) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.7.

1.6.4 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des installations de rétention ou de gestion des déversements (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Cette description doit inclure :

- la description des équipements;

- les volumes de rétention;
- les critères de conception;
- le mode de gestion d'entretien et de surveillance;
- la présence d'alarmes et d'autres dispositifs de contrôle;
- toute autre information pertinente.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.6.5 Il est recommandé de joindre les fiches techniques des installations afin de faciliter l'analyse de votre demande (art. 17 al. 1 (3) REAFIE). (Facultatif)

Document : _____ Section : _____

1.7 Gestion des eaux

1.7.1 Votre activité inclut-elle un traitement d'eau par séparateur d'huile ou autre dispositif qui est assujéti à une autorisation (art. 22 al. 1 (3) LQE)?

Oui Non

*Si vous avez répondu Oui, vous devez fournir les informations sur le traitement des eaux générées dans le formulaire d'activité **Appareil et équipement de traitement des eaux usées ou contaminées.***

1.7.2 Décrivez la gestion des eaux de surface (ruissellement, pluie et fonte) en contact avec vos activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Notez que les eaux potentiellement contaminées doivent être récupérées et analysées avant d'être rejetées. Lorsque la concentration de contaminants² dans les eaux est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement⁴, les eaux doivent être gérées soit à l'aide d'un système de traitement autorisé ou entreposées dans des structures aménagées pour contenir les eaux contaminées avant leur pompage par une firme spécialisée.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.8 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.8.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux de l'activité si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Par exemple :

- déboisement et terrassement;
- excavation et mise en place des fondations;
- construction de bâtiments connexes;
- construction de la centrale;
- période de démarrage des appareils à combustion;
- installation des équipements électriques;
- mise en service de l'installation;
- exploitation de l'activité;
- raccordement au réseau existant;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

Étapes de réalisation	Début	Fin	Durée
200 car	calendrier	calendrier	15 car.

1.8.2 Décrivez le démantèlement et la remise en état en précisant les modalités, le calendrier de réalisation et le mode de disposition des composantes de l'installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Notez que les postes de transformation sont visés par l'article 31.0.5 de la LQE et qu'une étude de caractérisation de terrain doit être réalisée à la fin de l'exploitation.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

2. Localisation des activités

2.1 Localisation et données géospatiales

2.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 1 (1), (2) et (5) et art. 95 al. 2 REAFIE) :

- les zones d'interventions (les limites de la centrale, les zones d'entreposage du combustible, etc.);
- les fossés ou le système de drainage du site;
 - les prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire dans 1 km en aval hydraulique (art. 22 du REAFIE);
- tout autre élément pertinent.

Dans un rayon de 600 m de l'installation lorsqu'elle comporte un poste de manœuvre, un poste de transformation ou un système de stockage d'énergie électrique :

- les habitations¹;
- les établissements publics²;

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :
50 car.	50 car.
Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou Geojson)	
Fichier :	Description :
30 car.	70 car.

En l'absence de données géospatiales, fournir les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : _____ Section : _____

2.1.2 Décrivez le site d'installation et précisez les principales caractéristiques des milieux concernés (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

Exemples d'éléments à décrire :

- les récepteurs sensibles à proximité (habitations, parcs, etc.)

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

3.1 Formulaires d'impact

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement⁴, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

3.1.1 *Rejets d'un effluent (eau)*

Ce formulaire vise tous les rejets d'eaux provenant d'un effluent. Celui-ci peut être rejeté dans l'environnement⁴, dans un système d'égout, ou acheminé à l'extérieur du site pour sa gestion et sa disposition.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Rejets d'un effluent (eau)* :

- rejet d'eaux à des fins de refroidissement et de nettoyage des systèmes;
- rejet d'eaux des installations de rétention ou d'un séparateur d'huile;
- rejet d'eaux de drainage du site.

3.1.2 Rejets atmosphériques

Les activités de combustion de combustibles fossiles génèrent des émissions atmosphériques qui sont susceptibles de générer des émissions diffuses de particules, des gaz ou des odeurs. Vous devez remplir le formulaire d'impact *Rejets atmosphériques*.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants dans l'atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire d'impact. Le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

Voici les précisions non limitatives sur les articles du RAA qui sont particulièrement susceptibles de s'appliquer à votre activité :

- art. 6 : dispositifs, équipements et systèmes maintenus en bon état et fonctionnant de façon optimale pendant les heures de production;
- art. 9 et 12 : normes d'émissions des particules;
- art. 16 : normes d'opacité des émissions;
- art. 52 et 54 : normes d'émissions à la source des moteurs fixes;
- art. 57, 64 et 65 : normes d'émissions à la source d'appareils de combustion;
- art. 66 et 67 : normes d'émissions spécifiques d'appareils de combustion d'une centrale électrique;
- art. 57, 68 à 71 : normes d'émissions à la source de turbines fixes à combustion;
- art. 72 à 74 : équipements de surveillance pour les appareils de combustion utilisant des combustibles fossiles autres que des huiles usées;
- art. 197 : normes de qualité de l'atmosphère.

3.1.2.1 Fournissez une étude de modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques conformément aux exigences de l'annexe H du RAA (art. 95(3) REAFIE).

Il est préférable de présenter au ministère un devis de modélisation préalablement au dépôt de votre demande d'autorisation ministérielle.

Document : _____ Section : _____

3.1.3 *Eaux de surface, eaux souterraines et sols*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols* :

- déversements accidentels d'hydrocarbures;
- entreposage de sols contaminés;
- émissions de matières en suspension dans un cours d'eau;
- disposition de neige usée;
- excavation et disposition de sols pour le réseau de câbles souterrains;
- effets des aménagements sur le drainage, l'écoulement des eaux et l'imperméabilisation des sols.

3.1.4 *Bruit*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Bruit* :

- bruit émis par la centrale;
- bruit émis par les équipements (transformateurs, génératrices, etc.);
- grésillement des installations;
- bruit émis par le chantier de construction;
- bruit émis par la circulation.

3.1.4.1 Est-ce que l'installation comprend un poste de manœuvre, un poste de transformation ou un système de stockage (art. 95 al. 2 (REAFIE))?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.1.5.

3.1.4.2 Est-ce qu'une habitation¹ ou un établissement public² est situé à moins de 600 m du site (art. 95 al. 2 REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 3.1.5.

3.1.4.3 Joignez l'étude prédictive du climat sonore³ (art. 95 al. 2 REAFIE).

Document : _____ Section : _____

3.1.5 *Autres impacts*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact ***Autres impacts*** :

- exposition aux champs électromagnétiques pour les résidents vivant à proximité;
- propagation d'espèces exotiques envahissantes;
- pollution lumineuse;
- vibrations;
- impact sur le paysage.

4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général ***Identification des activités et des impacts***.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

4.1 *Programme de contrôle des eaux souterraines*

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire ***Programme de contrôle des eaux souterraines*** :

- La production de vapeur ou d'électricité à partir de mazout ou de diesel est une activité industrielle énumérée à l'annexe IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (chapitre Q2, r. 37). Si une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 km à l'aval hydraulique du terrain concerné, vous devez fournir un programme de contrôle des eaux souterraines afin d'assurer le respect des exigences du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*.

4.2 *Gaz à effet de serre*

Ce formulaire vise à déterminer si les renseignements ou les documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être fournis. Ce formulaire réfère aux articles 19 à 21 et à l'annexe 1 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire ***Gaz à effet de serre*** :

- utilisation de certains équipements (appareil de combustion, moteur fixe à combustion interne, etc.);
- activité, équipement ou procédé susceptible de générer des émissions de GES;
- activité, équipement ou procédé visé par l'annexe 1 du REAFIE.

4.3 **Matières dangereuses résiduelles**

Ce formulaire vise les activités générant des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le cadre de l'exploitation. Il doit s'agir d'une activité autre que celles visées au 5^e paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la LQE.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles** :

- utilisation d'équipement générant des huiles usées, des batteries usées, etc.;
- entreposage des MDR générées.

À noter que si les activités génèrent des MDR, le mode de gestion et d'entreposage de ces matières doit respecter les exigences du *Règlement sur les matières dangereuses*. De plus, les résidus de combustion doivent être décrits dans le formulaire général **Description du projet** concernant les matières résiduelles non dangereuses ou dans le formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles** pour les résidus visés par le RMD (art. 17 a. 1 (4) REAFIE).

4.4 Autres informations

4.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

- simulation de l'impact visuel;
- évaluation des champs électromagnétiques;
- inventaire spécifique à une espèce;
- photographies d'ouvrages similaires.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

4.4.2 Indiquez les registres et les suivis environnementaux qui seront réalisés durant et après l'exploitation et décrivez leur contenu.

Exemples :

- suivis faunique et floristique;
- registre d'opération;
- registre de maintenance.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =1000)

4.4.3 Si votre projet est situé en milieu isolé, décrivez les équipements connexes nécessaires (chemin d'accès, génératrice d'urgence, alimentation en diesel, type de surveillance à distance, etc.). *(Facultatif)*

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères =500)

5. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

5.1 Les services d'un professionnel⁵ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui Non

5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel⁵ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

6. Lexique

¹ **habitation** : toute construction destinée à loger des personnes et reliée à des systèmes, individuel ou collectif, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées (art. 3 REAFIE).

² **établissement public** : correspond à l'un ou l'autre des établissements suivants (art. 3 REAFIE) :

- 1) établissement d'enseignement : tout établissement dispensant de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement de niveau primaire ou secondaire et régi par la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) ou par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones Cris, Inuits et Naskapis* (chapitre I-14), un établissement d'enseignement privé régi par la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la *Loi sur le ministère des Relations internationales* (chapitre M-25.1.1), un collège d'enseignement général et professionnel, une université, un institut de recherche, une école supérieure ou un établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées sur les crédits votés par l'Assemblée nationale. Sont assimilés, pour les fins du présent règlement, à des établissements d'enseignement, les centres de la petite enfance et les garderies régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (chapitre S-4.1.1);
- 2) établissement de détention : tout établissement utilisé pour la détention de personnes et régi par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (chapitre S-40.1);
- 3) établissement de santé et de services sociaux : tout établissement de santé et de services sociaux régi par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones Cris* (chapitre S-5). Constitue également, pour les fins du présent règlement, un établissement de santé et de services sociaux, tout autre lieu où sont dispensés des services d'hébergement pour personnes âgées ou pour toute clientèle confiée par un établissement public régi par l'une ou l'autre des lois précitées;
- 4) établissement touristique : tout établissement qui offre au public des services de restauration ou des services d'hébergement, y compris la location d'espaces de camping. Sont assimilés à des établissements touristiques, les bureaux d'information touristique, les musées, les centres de ski, les colonies de vacances, les bases de plein air et de loisirs, les plages publiques, les haltes routières, les centres de golf, les marinas et les sites où s'effectuent des visites touristiques guidées.

³ **étude prédictive du climat sonore** : étude visant à prédire la propagation sonore des émissions d'une source de bruit, signée par un professionnel (art. 3 REAFIE).

⁴ **environnement** : l'eau, l'atmosphère, le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

⁵ **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.6.1 : Description des intrants

Nom du produit	Utilisation	Quantité maximale sur le site	Quantité utilisée annuellement	Mode d'entreposage	Mode de disposition
(Huile minérale isolante, huile, etc.)	S'il y a lieu, indiquez la quantité de produits utilisée dans l'équipement.				
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.6.1.</i>					